On 27/12/2019, the Moniteur Belge published the following Arrêté Royal. It means that now the site of the BN MOX plant is clean and non nuclear.

SERVICE PUBLIC FEDERAL INTERIEUR

Í20L9 /20se25)

Agence fédérale de Contrôle nucléaire. - Notification. - Arrêté

royal abrogeant l'arrêté royal du 26 f.êrrier 2008 portant l'autorisation

de démantèlement des installations de I'usine de production

de combustible MOX de la SA BELGONUCLEAIRE à Dessel et

supprimant la SA BELGONUCLEAIRE de la liste des établissements

classés de classe I

Par arrêté royal du 20 décembre 2019,1'arrêté royal du 26 février 2008

portant l'autorisation de démantèlement des installations de l'usine de

production de combustible MOX de la SA BELGONUCLEAIRE à

Dessel est abrogé et la SA BELGONUCLEAIRE est supprimée de la liste

des établissements classés de classe I.